

À l'attention de Monsieur Daniel Brélaz, Syndic, et de Monsieur Christian Zutter, Secrétaire.

Référence :Votre lettre du 26 juillet (P. 7/71-cl - SIPP), adressée à Union Nautique Ouchy-Lausanne.

Messieurs,

Dans votre lettre, au dernier paragraphe de la page 2, vous écrivez ce qui suit à propos de la carte à gratter:

"Pendant le Luna Park, cette carte est également admise sur le parking-relais d'Ouchy".

Aux entrées est et ouest de la Place de Bellerive, un panneau avise que la Place sera entièrement bloquée dès le 29 août jusqu'au 10 octobre. Pouvons-nous penser que l'usage de la carte est aussi admis au PR dans ce cas, et plus généralement chaque fois que la Place est entièrement bloquée par des évènements approuvés par la Ville ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

France Tcherdyne, présidente UNOL